



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE** **Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

UL/DAJ n° 025-2023

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
Brasage Induction De Thermocouples Dans 4 Coupelles De Sonde Aeronautique (8pt-Tt Plan 500)	331,23 €
ESSAI DE FAISABILITE - NANOINDENTATION SUR SECTION DE FEUILLARD More	473,19 €
Caracterisation Mecaniques Par Essais De Traction De Fe99 Et D'assemblages Brases Fe99 / Acier Inox	940,00 €
MESURES DE MICRODURETES VICKERS - 6 Echantillons	1560,00 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 30 janvier 2023

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Vincent MALNOURY

Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

06 FEV. 2023